

Votants : 65

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 4ÈME GÉNÉRATION 2025-2031 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAGNÉ POUR LA CRÉATION D'UN PARC PAYSAGER ET DE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNEL - PHASE 3

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Sékolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Thierry DEVAUTOUR, Noémie FERREIRA, Thibault HEBRARD, Richard PAILLOUX, Nicolas ROBIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Gérard EPOULET, Rose-Marie NIETO.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 4^{ÈME} GÉNÉRATION 2025-2031 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAGNÉ POUR LA CRÉATION D'UN PARC PAYSAGER ET DE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNEL - PHASE 3

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L. 5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 23 juin 2025 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 4^{ème} génération 2025-2031 ;

Vu la délibération du 14 octobre 2025 de la commune de Magné sollicitant le PACT de 4^{ème} génération pour la création d'un parc paysager et de loisirs intergénérationnel – Phase 3.

La commune de Magné a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 54 744 € au titre du PACT de 4^{ème} génération 2025-2031 pour la création d'un parc paysager et de loisirs intergénérationnel – Phase 3.

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 157 527,25 € HT.

Dans la continuité des travaux de création d'un parc paysager et de loisirs intergénérationnel initié depuis 2021, la commune de Magné souhaite poursuivre les travaux d'aménagement de ce site visant à proposer aux familles un espace de repos, de rencontres et d'activités pour tous les âges dans un parc urbain. La commune souhaite ainsi créer un site exemplaire et pérenne pour la prévention du changement climatique et la sensibilisation de la population.

Les phases 1 et 2 ont été accompagnées au titre du PACT 3.

La phase 3 des travaux, objet de la présente demande, porte sur l'équipement du site pour permettre d'y accueillir les activités : création et implantation de mobiliers urbains (loisirs, fitness et sportifs, aires de jeux, ponton, panneaux) et la création de totems par un artiste sculpteur.

Ce projet répond aux axes 1 et 2 du PACT de 4^{ème} génération portant sur les opérations de revitalisation, dynamique des centralités et services à la population.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 54 744 € au titre du PACT de 4^{ème} génération 2025-2031 à la commune de Magné ;

- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 4^{ème} génération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président